

29.10.2008 – 12:00 Uhr

## AEAI: Diminuer les dommages aux constructions en choisissant des matériaux adéquats



Berne (ots) -

- Indication: Du matériel iconographique peut être téléchargé  
sous: <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518> -

Augmentation notable des dommages dus à la grêle en Suisse

Les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments mettront l'accent sur la grêle dans leur stand du salon Geoprotecta, du 13 au 15 novembre 2008. En termes financiers, la grêle est responsable avec le vent et l'eau de la plus grande partie des dommages enregistrés en Suisse en 2007. L'an passé, les établissements cantonaux ont versé plus que 80 millions de francs à leurs assurés pour indemniser les dommages qu'elle a occasionnés. En réponse à l'augmentation de ces dommages, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie élabore un Répertoire de la protection contre la grêle librement accessible sur Internet qui classe les matériaux de construction en fonction de leur résistance à la grêle.

La grêle n'affecte pas seulement les cultures. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation notable des dommages aux bâtiments dus à ce phénomène. Il devient d'autant plus important d'utiliser des matériaux résistants à la grêle dans les nouvelles constructions, les transformations et les rénovations. Afin d'aider les spécialistes à s'y retrouver dans la vaste palette de produits applicables à l'enveloppe des bâtiments, les établissements cantonaux d'assurance dressent un répertoire visant à les classer. Diverses catégories de matériaux, comme l'aluminium, le bois ou le plastique, sont testées par l'EMPA, puis assignées à l'une des cinq classes de résistance à la grêle selon les résultats.

Les matériaux de construction se comportent différemment sous l'effet de la grêle. Les stores à lamelles non relevés sont déjà endommagés par des grêlons de petite taille, tandis qu'un toit en plaques épaisses de fibres-ciment résiste à une forte chute de grêle. La résistance d'un élément de construction dépend aussi de sa mise en oeuvre et diffère d'un fabricant à l'autre. De plus, la résistance des matières plastiques diminue lorsqu'elles vieillissent. Le Répertoire de la protection contre la grêle, qui sera présenté au public pour la première fois lors du salon Geoprotecta, rend plus transparente la résistance à la grêle des matériaux utilisés dans l'enveloppe des bâtiments. Tant le propriétaire que l'architecte ont intérêt à opter pour des matériaux robustes. Le Répertoire de la protection contre la grêle est une prestation des établissements cantonaux d'assurance des bâtiments dans le domaine de la prévention, qui vient s'ajouter au service gratuit d'alarme par SMS en cas d'intempérie imminente [www.wetteralarm.ch](http://www.wetteralarm.ch).

L'organisation faîtière des établissements cantonaux d'assurance a publié deux aides à la conception destinées aux architectes et aux ingénieurs. Ces documents de référence indiquent des mesures concrètes susceptibles de protéger les constructions contre les dangers naturels.

Commande des recommandations "Protection des objets contre les dangers naturels": [www.vkf.ch](http://www.vkf.ch)

Contact:

Informations supplémentaires et commande de photos:

Informations techniques:  
Olivier Lateltin, Dr sc. nat., géologue  
Tél.: +41/31/320'22'35  
E-Mail: [lateltin@vkf.ch](mailto:lateltin@vkf.ch)

AEAI, Service de presse  
Rolf Meier  
Tél.: +41/31/320'22'82  
E-Mail: [meier@vkf.ch](mailto:meier@vkf.ch)

Informations pour la presse:  
Répertoire AEAI de la protection contre la grêle [www.hagelregister.ch](http://www.hagelregister.ch)

## Medieninhalte



Karte: Hagelgefährdung in der Schweiz. Weiterer Text ueber [ots](http://www.presseportal.ch) und unter <http://www.presseportal.ch>. Die Verwendung dieses Bildes ist fuer redaktionelle Zwecke honorarfrei. Abdruck unter Quellenangabe: "obs/VKF / AEAI". Versicherung, Organisationen, Messen. Carte: Danger de grele en Suisse. Assurance, organisations, foires

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100572261> abgerufen werden.